

PROVINCE DE QUÉBEC / PROVINCE OF QUÉBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE / CITY OF POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Avis est par la présente donné, par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant être tenue à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le **2 mai 2023** à 19h00, la demande d'autorisation d'usage conditionnel suivante sera étudiée :

- Pour permettre au 133, avenue Labrosse (Microbrasserie Labrosse), à la condition que ne soit pas occupé plus de 30 % de la superficie totale de plancher (la terrasse commerciale étant exclue du calcul du 30%):
 - a) Un comptoir ou une boutique pour la vente directe au public de produits fabriqués à l'intérieur même de l'établissement;
 - b) Un espace dédié au public réservé exclusivement à la dégustation ou la consommation de bières artisanales ou d'alcools fabriqués à l'intérieur même de l'établissement;
 - c) Un espace réservé au public et dédié à la consommation d'une collation ou d'un gouter léger pour accompagner la dégustation ou la consommation de produits fabriqués à l'intérieur de l'établissement de transformation et/ ou de fabrication;
 - d) Une terrasse commerciale.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire, le 14 avril 2023.

REQUEST FOR CONDITIONAL USE

Notice is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk, that at the regular council meeting to be held at the Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard on May 2, 2023, at 7:00 p.m., the following request for authorization of conditional use shall be considered:

- To permit at 133 Labrosse Avenue (Microbrasserie Labrosse), provided that no more than 30% of the total floor area be occupied (the commercial terrace being excluded from the 30% calculation):
 - A counter or store for the direct sale to the public of manufactured products within the facility;
 - A space dedicated to the public reserved exclusively for the tasting or consumption of craft beers or spirits manufactured within the facility;
 - A space reserved for the public and dedicated to the consumption of a snack or a light snack to accompany the tasting or consumption of products manufactured within the processing and/or manufacturing facility;
 - d) A commercial terrace.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to this request during the aforementioned meeting.

Given at Pointe-Claire, April 14, 2023.